



## EXTRAIT DE PROCES VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

**SEANCE DU MARDI 21 MAI 2024**

**Affaire n° 20-20240521**

**Construction d'une crèche (Établissement d'Accueil de  
Jeunes Enfants) à la Plaine des Cafres  
Lot n° 1 : VRD / Clôtures / Espaces verts  
Modification n° 4 au marché VI2020.73**

### NOTA /

Le Maire certifie que la liste des délibérations a été affichée dans le hall d'accueil de la mairie et mise en ligne sur le site internet de la Commune, le :

22 mai 2024

*Ordonnance n°2021-1310 du 7 octobre 2021 - Nouvelles règles de publicité, d'entrée en vigueur et de conservation des actes des collectivités – Article L.2121-25*

### Date de convocation

le 15 mai 2024

### Nombre de membres

- en exercice : 49
- présents : 39
- représentés : 8
- absents : 2

L'an deux mille vingt-quatre, le mardi vingt et un mai à seize heures dix minutes, les membres du Conseil Municipal de la commune du Tampon, se sont réunis à l'Hôtel de Ville, dans la salle des délibérations, sous la présidence de Monsieur André Thien-Ah-Koon, Maire

### Étaient présents :

André Thien-Ah-Koon, Jacquet Hoarau, Charles Emile Gonthier, Augustine Romano, Bernard Picardo, Patrice Thien-Ah-Koon, Marie Hélène Genna-Payet, Marcelin Thélis, Marie-Lise Blas, Mansour Zarif, Liliane Abmon, Sylvie Lechnig, Maurice Hoarau, Jean Richard Lebon, Sylvie Jean-Baptiste, Marie-Claire Boyer, Jack Gence, Daniel Maunier, Jean-Pierre Thérincourt, Denise Boutet-Tsang-Chun-Szé, Mimose Dijoux-Rivière, Catherine Turpin, Jean-Pierre Georger, Albert Gastrin, Serge Técher, Francemay Payet-Turpin, Martine Corré, Serge Sautron, Jean-Philippe Smith, Evelyne Robert, Noéline Domitile, Régine Blard, Doris Técher, Nadège Schneeberger, Josian Soubaya Soundrom, Jean-Yves Félix, Nathalie Bassire, Gilles Henriot, Anissa Locate

### Étaient représentés :

Laurence Mondon par Mimose Dijoux-Rivière, Gilberte Lauret-Payet par Catherine Turpin, Dominique Gonthier par Josian Soubaya Soundrom, Henri Fontaine par Daniel Maunier, Véronique Fontaine par Evelyne Robert, Eric Ah-Hot par Charles Emile Gonthier, Monique Bénard par Gilles Henriot, Nathalie Fontaine par Jean-Yves Félix

### Étaient absents :

Allan Amony, Gilles Fontaine

Les membres présents formant la majorité de ceux en exercice, le Président ouvre la séance. Conformément à l'article L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, l'Assemblée procède à la nomination du Secrétaire de séance. A l'unanimité, Madame Augustine Romano a été désignée pour remplir les fonctions de secrétaire.

**Affaire n° 20-20240521**

**Construction d'une crèche (Établissement d'Accueil de  
Jeunes Enfants) à la Plaine des Cafres  
Lot n° 1 : VRD / Clôtures / Espaces verts  
Modification n° 4 au marché VI2020.73**

**Vu** le Code général des collectivités territoriales,

**Vu** le Code de la commande publique, notamment l'article R.2194-2,

**Vu** l'avis favorable de la Commission d'Appel d'Offres réunie le 13 mai 2024,

**Vu** le rapport n° 20-20240521 présenté au Conseil municipal du 21 mai 2024,

**Considérant** que dans le cadre des travaux de construction de l'Établissement d'Accueil de Jeunes Enfants crèche de la Plaine des Cafres, le marché de travaux n° VI 2020.73 du lot n° 01 : « VRD / clôtures / Espaces verts » a été notifié le 9 juin 2020 à l'entreprise SARL BETCR – 43 Lotissement Longuet – Ermitage – 97422 La Saline, pour un montant global et forfaitaire de 608 887,03 € TTC,

**Considérant** que le présent avenant a pour objet la prise en compte de travaux supplémentaires relatifs aux adaptations des divers réseaux,

**Considérant** qu'il y a nécessité de remplacer le regard d'évacuation d'eau pluviale existant sous la voirie par un nouveau regard EP. En effet, le système d'évacuation d'eau pluviale existant est d'une conception ancienne de type pierre moellon et vétuste. Toute intervention sur cette dernière aggravera son état, voire même le rendre inutilisable,

**Considérant** qu'un devis a été demandé à l'entreprise BETCR et a fait l'objet d'un contrôle et d'une validation par la maîtrise d'œuvre. Au total, les travaux d'adaptation entraînent une plus-value d'un montant total de 5 050,00 € HT soit 5 479,25 € TTC,

**Considérant** que l'incidence financière de la modification sur le marché initial est la suivante :

- Montant initial :	561 186,20 € HT soit 608 887,03 € TTC
- Avenant n° 1	n'a pas d'incidence financière
- Avenant n° 2 :	130 626,50 € HT soit 141 729,75 € TTC
- Modification n° 3 :	5 172,00 € HT soit 5 611,62 € TTC
- Modification n° 4 :	5 050,00 € HT soit 5 479,25 € TTC

**Considérant** que le nouveau montant du marché est de 702 034,70 € HT soit 761 707,65 € TTC, il s'ensuit une augmentation par rapport au marché initial de 25,09%, tous avenants confondus,

**Considérant** que les travaux d'adaptation n'entraînent aucun délai supplémentaire,

**Considérant** qu'au vu de la diversité des acteurs et protagonistes dans la gestion de ces dossiers ayant généré des surcoûts importants, la collectivité se réserve le droit de rechercher toute responsabilité susceptible d'avoir généré ces surcoûts et en conséquence, d'intenter le cas échéant, toute action récursoire qui en découlerait,

**Le Conseil municipal,**  
**Réuni le mardi 21 mai 2024 à l'Hôtel de Ville, le quorum étant atteint,**

**Entendu** l'exposé de Monsieur le Maire,

Après en avoir débattu et délibéré,

**Approuve à la majorité absolue des suffrages exprimés (2 votes contre)**

**Article 1** le présent avenant n° 4 au marché n°VI2020.73 passé avec l'entreprise SARL BETCR,

**Article 2** En vertu des articles L.2122-21 et L.2122-18 du Code général des collectivités territoriales, le Maire ou un adjoint délégué par lui est habilité à signer ledit marché, ainsi que tout document administratif, technique et financier relatif à cette affaire et notamment tout acte ou document concourant à leur exécution.

**Pour extrait conforme,**

**Secrétaire de séance,**

**Par délégation de fonction,**



MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE ET DES FINANCES  
Direction des Affaires Juridiques

## MARCHÉS PUBLICS MODIFICATION N°4

### A - Identification du pouvoir adjudicateur (ou de l'entité adjudicatrice)

Commune du Tampon - Service des Marchés Publics  
256, Rue Hubert Delisle  
97430 Le Tampon  
Tél: 02 62 57 86 78

### B - Identification du titulaire du marché public

SARL BETCR  
43 Lotissement Longuet – Ermitage - 974 22 LA SALINE  
Tél : 0692 25 33 19  
Adresse électronique : cyrille.rarmsamy@betcr.re

### C - Objet du marché public

CONSTRUCTION D'UN ÉTABLISSEMENT D'ACCUEIL DE JEUNES ENFANTS A LA PLAINE DES CAFRES  
LOT 01 : VRD / CLOTURES / ESPACES VERTS

Marché : VI 2020.73  
Date de la notification du marché public : 09 juin 2020  
Montant initial du marché public : 608 887,03 € TTC  
Délai d'exécution des travaux : 14 mois (hors période de préparation et congés légaux), suivant planning ind01 du 13 04 2022

### D - Objet de la modification du marché public

#### ▪ Modifications introduites par le présent avenant :

Dans le cadre des travaux de construction de l'Établissement d'Accueil de Jeunes Enfants crèche de la Plaine des Cafres, le marché de travaux n° VI 2020.73 du lot 01 : « VRD / clôtures / Espaces verts » a été notifié le 09 juin 2020 à l'entreprise SARL BETCR – 43 Lotissement Longuet – Ermitage – 97422 La Saline, pour un montant global et forfaitaire de 608 887,03 € TTC.

Le présent avenant a pour objet la prise en compte de travaux supplémentaires relatifs aux adaptations des divers réseau :

Il y a nécessité de remplacer le regard d'évacuation d'eau pluviale existant sous la voirie par un nouveau regard EP. En effet le système d'évacuation d'eau pluviale existant est d'une conception ancienne de type pierre moellon et vétuste. Toute intervention sur cette dernière aggraverait son état, voir même le rendre inutilisable.

Un devis a été demandé à l'entreprise BETCR et a fait l'objet d'un contrôle et d'une validation par la maîtrise d'œuvre. Au total, les travaux d'adaptation entraînent une plus-value d'un montant total de 5 050.00 € HT soit 5 479,25€TTC.

Ces travaux seront passés en application de l'article R.2194-8 du Code de la Commande Publique.

La Commission d'Appel d'Offres réunie **le 13 mai 2024** a émis un avis favorable à la passation du présent avenant.

Considérant la diversité des acteurs et protagonistes dans la gestion de ces dossiers ayant généré des surcoûts importants, la collectivité se réserve le droit de rechercher toute responsabilité susceptible d'avoir généré ces surcoûts et en conséquence, d'intenter le cas échéant, toute action récursoire qui en découlerait.

## E – Incidence financière de l'avenant

Nous obtenons les montants suivants :

### NOUVEAU MONTANT DU MARCHÉ :

Montant total du marché de base : 608 887,03 € TTC

Montant total avenants :

- L'avenant 1 n'a pas d'incidence financière
- Montant de l'avenant 2 : 141 729.75 € T.T.C
- Montant de l'avenant 3 : 5 611.62 € TTC
- Montant de l'avenant 4 : 5 479.25 € TTC

L'avenant 4 entraîne une augmentation de + 5 050.00 € HT soit 5 479.25 € T.T.C. ce qui représente + 25,09 % du montant total du marché du lot 1 VRD / Espaces Verts.

Le nouveau montant du marché est de 702 034.70 € HT soit 761 707.65 € TTC

## F – Durée du marché

Les travaux d'adaptation n'entraînent aucun délai supplémentaire.

## G – Généralités

Tous les articles du marché demeurant applicables tant qu'ils ne sont pas contraires aux nouvelles dispositions convenues dans le présent avenant, lesquelles prévalent en cas de contestation.

## H - Signature du titulaire du marché public

Nom, prénom et qualité du signataire (*)	Lieu et date de signature	Signature
SARL BETCR 43 Lotissement Longuet Ermitage 974 22 La Saline		

(\*) Le signataire doit avoir le pouvoir d'engager la personne qu'il représente.

## I - Signature du pouvoir adjudicateur (ou de l'entité adjudicatrice).

A Tampon,

Signature

## J - Notification de l'avenant au titulaire du marché public

### En cas de remise contre récépissé :

Le titulaire signera la formule ci-dessous :

« Reçue à titre de notification copie du présent avenant »

A ....., le .....

Signature du titulaire,

### En cas d'envoi en lettre recommandé avec accusé de réception :

(Coller dans ce cadre l'avis de réception postal, daté et signé par le titulaire du marché public ou de l'accord-cadre.)

### En cas de notification par voie électronique :

(Indiquer la date et l'heure d'accusé de réception de la présente notification par le titulaire du marché public ou de l'accord cadre.)